

20 PROPOSITIONS POUR 20 % DE BIO EN 2020

Osons la BIO!

L'agriculture biologique est-elle un signe de qualité comme d'autres, un label permettant de répondre à une niche de marché, ou un mode de production agricole permettant une transition de l'agriculture pour répondre aux enjeux de santé publique et aux enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face ? Alors que les consommateurs sont en attente d'une alimentation de qualité, que le métier d'agriculteur ne fait plus envie aux enfants d'agriculteurs, que le taux de suicide des agriculteurs n'a jamais été aussi élevé, que des maladies professionnelles liées à l'utilisation de pesticides sont reconnues, qu'il faut diviser par quatre les gaz à effet de serre..., de nombreux chercheurs montrent que l'agriculture biologique est une voie d'avenir qui permettra de nourrir la planète, tout en respectant l'environnement.

DOMINIQUE MARION,
président de la FNAB (Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique des régions de France)
présente le cahier propositionnel

AB : Dominique Marion, pourquoi avoir rédigé ce cahier propositionnel de 20 propositions pour 20 % de bio en 2020 ?

DM : « Cette campagne se situe au cœur des campagnes électorales prochaines, il s'agit de montrer l'intérêt de l'agriculture biologique aux citoyens et aux candidats, à l'heure du réchauffement climatique, de la fin du pétrole, de la reconnaissance des dégâts de l'agriculture conventionnelle (pollution des eaux par les pesticides, perte de biodiversité, dépendance vis-à-vis de l'irrigation...). Le cahier propositionnel a été réfléchi avec un grand nombre de partenaires, certains ont ensuite préféré faire campagne de leur côté, comme « J'aime la bio » d'Agir pour l'environnement. Terre de liens et Bio Consom'acteurs se sont associés à la FNAB pour la campagne « Osons la bio en 2012 ».

L'agriculture biologique permet la transition d'un modèle productiviste à un modèle durable, en effet, ce mode de production a une expérience de 30 ans, les agriculteurs bio peuvent montrer le chemin, ils ont l'expérience de cette transition. Le cahier des charges de la bio peut et doit aller plus loin, en incluant notamment des critères sociaux et énergétiques, mais c'est encore le mode de production le plus durable aujourd'hui. Les 26 000 agriculteurs bio peuvent témoigner : l'agriculture biologique n'est pas un copié-

collé de l'agriculture conventionnelle, elle est basée sur l'agronomie, les rotations, la diversité des cultures et des élevages, il y a un changement profond à opérer pour faire la transition, les agribio ont déjà fait cette transition, ils peuvent transmettre leurs savoir-faire, leur culture....

Une agriculture bio intensive n'est pas favorable à l'environnement ni à la qualité des produits à long terme.

La gouvernance actuelle de l'agriculture a échoué : on constate des pollutions dont le coût est externalisé, une dépendance des fermes vis-à-vis des intrants, des problèmes de santé publique, des paysages et une



biodiversité détruits... Il faut donc changer les outils de décision, permettre à la société civile de décider de son alimentation, créer des Chambres de l'alimentation et de la ruralité avec les artisans, les agriculteurs, les consommateurs... L'alimentation concerne les 60 millions de consommateurs et pas seulement les 350 000 agriculteurs ! » ■

Une réforme pour une autre PAC ?

Le revenu de la ferme France dépend à 40 % des subventions, il ne s'agit donc pas de supprimer les subventions mais bien de les répartir autrement, notamment de supprimer les références historiques, de les attribuer selon les emplois correspondants et d'instaurer une vraie conditionnalité environnementale. En effet, une Politique Agricole Commune basée sur des aides directes consécutives et liées aux références historiques, conserve les déséquilibres en place en faveur des plus grosses exploitations, en taille et non pas en emploi, et favorise une agriculture intensive.

Si on se vante d'une balance commerciale positive en agriculture, celle-ci n'est pas liée aux céréales exportées, compensées par le soja importé, mais à notre production viticole. ■



Cahier propositionnel sur www.fnab.org

Renforcer l'autonomie des fermes

L'agriculture biologique est moins productive, et dans nombre de situations plus rentable que l'agriculture conventionnelle parce que souvent moins dépendante des intrants. C'est notamment le cas en termes d'alimentation du bétail, d'éléments fertilisants, de soins vétérinaires... Cependant, cette autonomie recherchée par les agriculteurs bio est parfois limitée au niveau réglementaire : c'est le cas des semences paysannes ou des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP).

Ainsi, en novembre 2011, le parlement français a entériné la Loi sur les Certificats d'Obtention Végétale instaurant une taxe sur l'utilisation des semences de fermes pour 21 espèces de céréales et renforçant l'interdiction de l'utilisation des semences de fermes pour toutes autres cultures. Concernant les PNPP, la réglementation française est en retard sur nos voisins européens, qui eux, sont parvenus à dissocier un niveau d'exigence élevé pour les produits phytosanitaires de synthèse et une réglementation plus souple pour les PNPP.

Les maraîchers regroupés au sein de l'ADABio ont démontré leur autonomie en créant eux-mêmes les outils dont ils ont besoin. En effet, un producteur qui sait fabriquer son outil a les compétences pour le régler et le réparer, et peut diviser de fait par plusieurs unités ses dépenses en équipement. Ce travail a donné lieu à l'édition d'un guide de l'auto-construction coédité par l'ADABio et l'ITAB et à des formations où les apprenants peuvent construire leur matériel (triangle d'attelage, herse étrille, cultibutte, vibroplanche, souleveuse, rouleaux...). L'opération a d'ailleurs été couronnée par les Trophées de l'agriculture durable.



■ **En savoir plus :**
ADABio - Philippe JEANNIN
Commander le guide sur
www.adabio-autoconstruction.org



BERNARD ASTRUC

Vice-président de Bioconsom'acteurs

répond à nos questions

AB : Quel est le rôle de Bio Consom'acteurs ?

BA : Depuis sa création en 2005, l'association Bio Consom'acteurs agit en faveur du développement d'une agriculture biologique locale et équitable et de la consommation des produits qui en sont issus. A cet effet, elle sensibilise et informe les citoyens sur l'importance de leurs choix de consommation. Elle interpelle les élus sur la nécessité de mettre tous les moyens en œuvre pour favoriser cette agriculture.

Elle mène des actions de terrain : conférences, projections, débats, animations sur des salons, interventions en milieu scolaire, ateliers, appels à mobilisation... Elle crée également des outils pédagogiques : les livrets et affiches de Bio Consom'acteurs sont de véritables outils d'information et de sensibilisation, « Bio Consom'Info », la lettre électronique envoyée aux adhérents tous les mois pour les informer aussi bien de l'agenda de l'association partout en France que de l'actualité de la mouvance agro-écologique.

AB : Dans le cahier propositionnel, quelles sont pour vous les actions prioritaires ?

BA : J'en citerai trois, même si toutes les propositions sont importantes pour nous :

1. Une politique incitative

D'abord, mettre en place une réforme de la politique agricole commune (PAC) qui engage l'agriculture européenne dans une nouvelle direction. Elle doit être plus juste, plus durable et plus sociale, notamment en réorientant les

aides en fonction des coûts de pollution évités et des services environnementaux rendus (maintien des sols et des écosystèmes, eau moins polluée).

2. Se rapprocher des consommateurs

Pour favoriser la bio, il faut aussi s'intéresser de près aux consommateurs. Ceux-ci seront incités à être plus responsables dans leurs actes d'achat. La création d'un plan national pour l'alimentation locale, biologique et solidaire serait un levier pour favoriser

l'accès des populations, notamment défavorisées, à une alimentation saine et cela grâce à l'aide à la création de nouveaux projets et structures d'économie sociale et solidaire pour la collecte et la diffusion des produits. L'introduction de produits bio et locaux dans la restauration hors domicile (restauration collective, d'entreprise ou administrative) fera l'objet d'une priorité dans les politiques nationales et territoriales.



3. Une nouvelle gouvernance plus démocratique

Pour réaliser ce changement, un nouveau mode de gouvernance, disposant de conditions démocratiques et institutionnelles adéquates, est indispensable. C'est pourquoi la FNAB, Bio Consom'acteurs et Terre de Liens souhaitent que soit sécurisée l'existence des structures d'accompagnement spécialisées dans la bio, qui travaillent pour tous les paysans bio. ■

20 % EN RESTAURATION COLLECTIVE

En Rhône-Alpes, l'objectif de 20 % de produits bio locaux dans la restauration collective pour 2015 paraît tout à fait atteignable. De plus en plus de restaurants s'orientent vers la bio en intégrant la notion de proximité des produits. Des initiatives comme celles de la ville de St Etienne, d'Annecy, d'Aubenas ont déjà atteint cet objectif et montrent que c'est possible. Depuis quelques mois, la restauration d'entreprise principalement concédée à des sociétés de restauration suit le même chemin. Et Corabio a pour objectif en 2012, de mobiliser la restauration hospitalière dans cette dynamique. Côté approvisionnement, le volume de production est au rendez-vous sur les produits phares (pommes, yaourts, poulet...) et la logistique s'organise avec aujourd'hui deux plateformes de producteurs installées sur la région : Bio A Pro et Manger Bio d'Ici Alpes Bugey, et près de 300 fournisseurs producteurs, transformateurs et distributeurs réunis dans l'annuaire des fournisseurs dédiés à la restauration collective. ■

Témoignage à FRANCK BERNARD, président de Terre de liens Rhône-Alpes

Ensemble pour un accès à la terre

Terre de Liens s'est créée face à la difficulté d'installation de jeunes agriculteurs et à la spéculation sur les terres. C'est un mouvement original qui rassemble à la fois une association nationale créée en 2006, et maintenant, des associations régionales, et des outils financiers citoyens. La Foncière Terre de Liens est une société d'investissement solidaire, que l'association Terre de Liens a fondée avec la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle). Elle collecte l'épargne des citoyens, des associations et des entreprises, via des actions de 100 euros. Elle achète des fermes pour les louer à des agriculteurs en production bio (plus de 80 fermes à ce jour). Le Fonds de dotation permet, lui, de collecter des dons en argent et en fermes. Terre de liens s'est investie dans ce cahier des 20 propositions car il y a urgence à développer une agriculture respectueuse de l'environnement et à taille humaine. Dans sa dernière campagne, Terre de Liens alertait déjà sur la disparition chaque semaine de 200 fermes en France et la nécessité de ne pas abandonner « notre héritage commun ». Terre de Liens n'a pas la prétention de racheter toutes les fermes ! Il faut donc des politiques publiques très volontaristes pour changer d'échelle et soutenir l'installation et la conversion en agriculture bio.

L'association insiste sur la durée, et sur le rôle de l'Etat et des collectivités : ainsi, la 4^{ème} proposition lie l'aide publique à la conversion à un engagement minimum de 5 ans de l'Etat et du producteur. En tant que mouvement de citoyens, Terre de Liens veut aussi encourager la création d'emplois, notamment par le développement d'outils de transformation diversifiés et de proximité des productions bio (10^{ème} proposition) et l'émergence de nouvelles « organisations alimentaires citoyennes » rendant la bio accessible à tous. Les 7^{ème} et 8^{ème} propositions sont également majeures, elles préconisent l'utilisation du droit de préemption « pour motifs environnementaux » et l'inscription de zones agricoles protégées dans les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme et Schémas de Cohérence Territoriale). ■



La bio pour préserver la qualité de l'eau



Les mesures réalisées en 2010 sur le bassin Rhône Méditerranée Corse montrent que 60 % des points faisant l'objet de suivi des pesticides sur les cours d'eau et 45 % sur les eaux souterraines sont contaminés par des substances interdites d'utilisation. 6 substances interdites d'utilisation en France, depuis 2003 pour la plupart, figurent parmi les pesticides les plus fréquemment retrouvés dans les rivières du bassin Rhône-Méditerranée. La présence de ces substances dans les cours d'eau est bien la preuve de leur usage actuel, bien qu'illicite depuis plusieurs années. Par ailleurs, trois quarts des cours d'eau contiennent du glyphosate (substance active du Roundup) ou son produit de dégradation (AMPA)*.

Or nous le savons, en matière de préservation des ressources en eau sur des secteurs agricoles, la solution la plus durable et la plus efficace est le développement à grande échelle de l'agriculture biologique. Des chercheurs de l'INRA ont démontré que le cahier des charges de l'agriculture biologique est le plus favorable à une eau de qualité en classant les cahiers des charges agricoles pour des systèmes de polyculture (source : Girardin et Sardet, INRA, 2003). De plus, des expériences « grandeur nature » à l'échelle de vastes territoires - comme celle menée à Munich depuis 1991 - ont pu démontrer qu'il revenait 27 fois moins cher de mettre en place des mesures préventives que d'engager des actions de dépollution (dénitrification...) pour rendre potable une eau trop chargée en nitrates (source : SWM, 2006). Les études et simulations réalisées par d'autres chercheurs montrent également que seul le passage à l'agriculture biologique en tant qu'évolution des pratiques agricoles permet d'améliorer la qualité de l'eau, les autres dispositifs de type « réduction d'intrants » ne permettant - au mieux - que de maintenir la qualité de l'eau au même niveau (source : colloque PIREN Seine, juin 2009).

En Rhône-Alpes, suite à une série de diagnostics conduits sur 14 territoires à « enjeu eau », 4 d'entre eux ont été retenus pour développer de façon significative les surfaces cultivées en agriculture biologique : Beaujolais-Val de Saône, Plaine de Valence, Bourbre amont, Reyssouze, Veyle, Chalaronne.

■ source : agence de l'eau RMC

Bio et enseignement agricole

L'enseignement agricole en Rhône-Alpes représente 94 établissements publics ou privés accueillant 21 000 élèves et 2 900 apprentis. L'agriculture biologique prend une place de plus en plus importante. Elle est présente à tous les niveaux dans les formations initiales et continues, du bac professionnel au diplôme d'ingénieur. Plusieurs diplômes professionnels spécialisés bio (BPREA, certificat de spécialisation, technicien) sont proposés dans plusieurs établissements. Dans les exploitations agricoles des lycées, l'agriculture bio se développe également : deux tiers des exploitations ont au moins un atelier de production en bio, tous les ateliers maraîchage sont en bio, et trois exploitations sont intégralement engagées en bio ou conversion. Ainsi, les exploitations du lycée du Valentin à Bourg-les-Valence (26) et de St Genest Malifaux (42) ont engagé en conversion l'intégralité de leurs productions : 58 ha de vergers, de prairies et un élevage de vaches laitières au Valentin, 40 ha de prairies pour les troupeaux de chèvres et vaches allaitantes à St Genest Malifaux. Ces deux exploitations vont d'ailleurs intégrer en 2012 le réseau des fermes de démonstration bio de Corabio. ■

Afterres2050

Un nouveau modèle alimentaire

Partant du constat du plafonnement de la production agricole, de la nécessité de diminuer par quatre les gaz à effet de serre émis par l'agriculture, du besoin de préserver voire de restaurer l'environnement, d'une population de 72 millions d'habitants à nourrir en France, à

l'instar du scénario Negawatt sur la production énergétique, l'association Solagro a élaboré un scénario Afterres 2050, actuellement mis au débat auprès des agriculteurs et de la société civile. Ce scénario est construit à partir des besoins alimentaires de la population en 2050, partant du constat d'une alimentation trop riche (90 g de protéines alors que 50 suffisent, deux-tiers de protéines animales alors qu'il faudrait deux-tiers de protéines végétales pour être en bonne santé, trop de sucres) et de gaspillages énormes (200 kg de nourriture par personne et par an sont gaspillés en France).

Selon les recommandations du corps médical, l'assiette devrait comporter deux fois moins de produits laitiers et de viande, 50 % de fruits et légumes en plus et aussi de fruits et légumes secs. Partant de ces besoins alimentaires, Solagro a reconstitué la sole de la ferme France. La diminution de la consommation de produits

animaux permet de diminuer considérablement les surfaces consacrées aux élevages herbivores et de consacrer ses surfaces à des cultures de légumineuses (protéines végétales). Le scénario est validé avec 50 % de surface agricole en agriculture biologique, 50 % en production intégrée dont 5 % d'agroforesterie et 10 % de cultures associées. On appelle production intégrée une agriculture basée sur des rotations longues, des zones non cultivées, un travail du sol simplifié, peu de

produits phytopharmaceutiques et l'irrigation seulement en cas de nécessité. Le rendement en blé passerait de 69 à 57 quintaux/hectare. Au lieu d'être abattues à 40 jours, les volailles le seraient à 95 jours avec un poids vif de carcasse de 2,4 kg et un indice de consommation de 3.5 (au lieu de 2). Les porcs seraient abattus à 365 jours à 150 kg au lieu de 110 kg à 130 jours d'aujourd'hui. Les vaches à lait seraient nourries d'herbe et de moins de concentrés.

Ainsi, la surface agricole utile pour nourrir la population n'est plus de 30 millions d'hectares mais seulement de 21 millions. Ce qui permet de réaffecter des surfaces vers la forêt ou vers la production d'énergies alternatives : biomasse, bois énergie, méthanisation, biogaz...

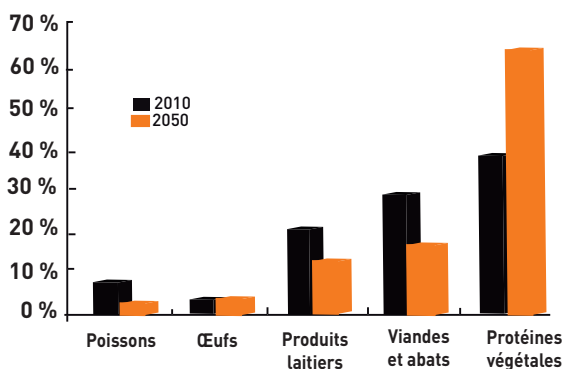
Par contre, ce scénario ne permet de diminuer les gaz à effet de serre que par deux et non par quatre comme envisagé !

Cette transition ne pourra s'opérer qu'avec tous les acteurs de la société, il faut montrer la crédibilité des alternatives, aider à la conversion et la mise en réseaux de tous les acteurs, il faut que la recherche agronomique montre les limites et accompagne le changement.

Le scénario se limite cependant à l'échelle nationale, et ne parle que de flux physiques, il ne tient pas compte du social, de l'emploi, des structures agricoles. Cependant, il est évident que les modes de production présentés demandent beaucoup plus de main d'œuvre (2 à 3 fois plus). Pour atteindre le scénario décrit, il faut 50 % des aides de la PAC sur la conversion à la bio, non pas 5 % du 2^{ème} pilier ! ■

■ Pour en savoir plus : www.solagro.org

Assiette de protéines en 2010 et en 2050



Des circuits de proximité pour une nourriture de qualité pour tous



Les producteurs bio ont un lien fort avec les circuits courts : parce que la relation avec les consommateurs fait partie des valeurs de la bio, mais aussi parce que les circuits de distribution classiques ont longtemps boudé les produits bio. Actuellement, la commercialisation en circuit court est dans l'air du temps, elle correspond aux attentes des consommateurs et intéresse de plus en plus de producteurs. Ainsi, 18 % des fermes françaises et 32 % des fermes rhônalpines pratiquent les circuits courts (RGA 2010). Côté bio, 66 % des fermes bio rhônalpines pratiquent les circuits courts et 43 % la vente directe (Observatoire de l'AB de Corabio). Hier comme aujourd'hui, les producteurs bio sont les acteurs de l'innovation en terme de circuits courts. Cette innovation concerne tant la création de nouvelles formes d'organisation entre producteurs et de relations aux consommateurs que l'inscription des circuits courts dans le champ de l'économie sociale et solidaire. ■

Parrainer pour vulgariser les savoir-faire

Pour mieux accompagner les maraîchers en conversion et les jeunes, les services techniques de l'ADABio ont imaginé un parrainage soutenu par la Région Rhône-Alpes et le Ministère de l'Agriculture. Cinq maraîchers expérimentés avec des types d'exploitations divers se sont portés volontaires pour parrainer les nouveaux maraîchers bio. Denis Colomb fait partie de ceux-là, il témoigne :

« Les techniciens de l'ADABio proposent les binômes parrain/filleul selon les types d'exploitation. Cette année, j'ai eu 5 filleuls dont 2 maraîchers en conversion. Le parrainage commence par une visite du parrain d'une demi-journée sur l'exploitation du filleul qui donne lieu à un compte-rendu selon un canevas défini. Selon les questionnements du filleul, si nous n'avons pas les réponses de suite, nous pouvons l'orienter vers d'autres producteurs, vers les techniciens ou vers des formations. Cette visite est généralement suivie d'échanges

téléphoniques, voire de visites des filleuls chez le parrain mais ce n'est pas systématique. Ce dispositif de parrainage est la concrétisation de ce qui s'est toujours plus ou moins fait, mais avec quelques moyens financiers. Il est très complémentaire à l'appui technique. »

Jean-François Prieur, maraîcher au bord du lac d'Annecy, a bénéficié du parrainage de Denis lors de la conversion de ses 2,5 ha de légumes l'an passé : « La première année, de nombreuses questions se sont posées sur les variétés de légumes, les méthodes de désherbage, les démarches de certification... ». Denis était disponible pour répondre à toutes ces questions, de plus la visite de son exploitation a permis de répondre à des questions qui ne s'étaient même pas encore posées. « Le parrainage est très positif, c'est une sorte de contrat, on n'a pas peur de déranger le producteur, ça nous a rendu de nombreux services la première année. » ■